Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Groupe de Travail
de la Commission Accès au Réseau

GT1 « Raccordement et Accès au réseau des producteurs »

Compte rendu de la réunion du 24 juin 2009

Version projet du 1er septembre 2009

Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Participants :

M. P.COURTES (FG3E – COFELY)
M. M.LAZARUS (UNELEG)
M. C.LAUNAY (EDF)
M. A.LUTHERS (GDF-SUEZ Projis)
M. A.SCHMITT (GDF-SUEZ)
Melle E.JOUBERT (La SNET)
M. N.LEGAY (La SNET)
M. A.COURCAMBECK (SER)
M. JM.COMPAS (CNR)
M. P.LEBRETON (EDF – DPI)
M. D.LEVECQUE (POWEO)
M. J.ZAMBONI (POWEO)
M. P.MICHEL (POWEO)
M. JL.FRAISSE (ERDF)
M. A.GICQUEL (EDF-EN)
M. A.COLICHE (DIRECT ENERGIE)
M. D.SAINT-ANDRE (ENERTRAG)
M. R.BOYADJIAN (UTP)
M. G.BEZAT (RTE)
M. J.LACOSTE (RTE)
M. E.PHARABOD (RTE)
M. E.THEBAULT (RTE)
M. JL.JAVERZAC (RTE)
M. P.BERTOLINI (RTE)
M. K.ING (RTE)

1 REUNION DU 13 MAI 2009

RTE n'a pas envoyé de projet de compte-rendu de la réunion du 13 mai dernier. Il sera envoyé en même temps que le projet de compte-rendu de la présente réunion.

2 PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITE AU RPT

Le 18 mai dernier, RTE a mis en consultation sur l'espace CURTE un projet de procédure de traitement des demandes de raccordement des installations de production d'électricité au RPT, suite aux différentes réunions de concertation sur le sujet au sein du GT1 de la CAR. RTE présente en séance le bilan provisoire de cette consultation, présenté en CAR le 12 juin dernier.

Cette présentation suscite diverses réactions.

EDF souhaite que lorsque RTE ne prend pas en compte une observation formulée par un utilisateur, RTE en précise les raisons.

De son côté Poweo souhaite que RTE justifie en séance les observations des utilisateurs non prises en compte, et souhaite pouvoir discuter à nouveau de ces points et trouver un compromis entre tous les utilisateurs et RTE.

La CNR et EDF rejoignent Poweo pour pouvoir s'exprimer une dernière fois sur le bilan.

RTE répond que, selon lui, la concertation lors des réunions du GT1 est allée à son terme. Sur toutes les observations non prises en compte par RTE, des débats ont déjà eu lieu lors des précédentes réunion et un compromis entre tous les utilisateurs n'a pas pu être trouvé. Bien entendu, dans le bilan définitif, RTE explicitera pourquoi certaines observations n'ont pas été prises en compte. RTE établira donc prochainement le bilan définitif de la consultation ainsi qu'une nouvelle version du projet de la procédure et les enverra aux membres de la CAR afin que ces derniers s'assurent que le bilan rapporte bien toutes les observations formulées et que le projet de procédure prend bien en compte les observations retenues. A l'issu, RTE enverra le bilan de la consultation ainsi que le projet de procédure à la CRE pour approbation.

RTE propose par ailleurs qu'un bilan de cette procédure soit fait un an après sa mise en application, afin d'y apporter d'éventuelles modifications.

3 PROPOSITION D'ENTREE EN FILE D'ATTENTE (PEFA)

RTE présente les grandes lignes du contenu de la PEFA afin de recueillir les premières observations des producteurs :

- La PEFA doit-elle être incluse dans la PTF lorsque le producteur ne demande pas d'étude approfondie ou doit-elle faire l'objet d'un document séparé ?
- Une attention particulière doit être portée aux modalités de paiement, notamment pour le versement du forfait d'entrée ou de maintien en file d'attente : les versements spontanés ne sont pas possibles.
- Le calcul des frais d'étude et de surveillance reste à préciser ainsi que le montant de l'avance à verser lors de l'acceptation de la PTF.

Des projets de trames type de PEFA et de PTF, cohérentes avec la nouvelle procédure, seront présentés lors de la prochaine réunion du GT1, et traiteront les problèmes évoqués ci-dessus.

4 CONVENTION D'EXPLOITATION CONDUITE

RTE présente un nouveau projet de Convention d'Exploitation Conduite.

Un premier ensemble d'observations a été formulé sur l'architecture contractuelle de cette convention :

- La SNET et EDF interrogent RTE sur le positionnement de cette nouvelle trame par rapport à celles déjà présentées lors de précédentes réunions.

  Réponse RTE : ce nouveau projet remplace le projet de convention mono-site déjà concerté mais non publié, et précise que les conventions d'exploitation conduite multi-site, celle spécifique éolien ainsi que celle en période d'essais seront également reprises et concertées à nouveau.

- La SNET et Poweo souhaitent que la concertation soit groupée pour l'ensemble des conventions d'exploitation conduite.
- De son côté, EDF n'est pas favorable à une trame type pour ces conventions qui doivent être adaptées à chaque cas particulier, et préfèrerait plutôt un guide de rédaction.

Un autre point discuté concerne l'obligation de participation aux Services Système introduite dans ce nouveau projet de trame :

- Poweo ne souhaite pas que l'obligation de participer aux Services Système soit présente dans la convention d'exploitation conduite. Selon Poweo, l'obligation de participer aux Services Système n'est ni légale ni réglementaire. Poweo demande à RTE de préciser la rémunération des Services Système si un producteur signe cette convention d'exploitation conduite comportant l'obligation de fournir les Services Système, mais ne signe pas le contrat Services Système.

  Réponse RTE : Pour RTE, la convention d'exploitation conduite n'a pas vocation à traiter d'aspects financiers. La rémunération est traitée dans le cadre du contrat de participation aux services système. Ce contrat permet par ailleurs au producteur de mutualiser les réserves entre ses différentes installations, voire de faire faire tout ou partie de sa contribution au réglage de la fréquence par un autre producteur.

Une remarque concernant un point précis de la convention a également été abordé :

- La SNET et Poweo demandent que l'article 2.6 « Couplage et découplage de l'unité de production » du projet de convention soit repris dans sa globalité (notamment, ce n'est pas au Chargé d'Exploitation de fournir le programme de marche, mais au Responsable de Programmation).

  Réponse RTE : RTE reverra ce paragraphe.

5 PROCHAINES REUNIONS

RTE enverra par mail des propositions de dates pour les prochaines réunion début septembre.